

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

BERNE, le 8 mars 1995

S.E. Monsieur Jakob Kellenberger
Secrétaire d'Etat
Département fédéral des
Affaires étrangères
Palais fédéral
CH-3003 Berne

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de me référer à la participation de la Suisse au programme de recherche dans le domaine de la fusion mené par la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Le Canada a déclaré être disposé à fournir du tritium et des équipements connexes au tritium (dénommés ci-après «articles afférents au tritium») aux fins du Programme de fusion de l'Euratom (dénommé ci-après «Programme fusion»). À cet égard, le Canada et l'Euratom ont conclu un accord par Échange de lettres le 15 juillet 1991 (dénommé ci-après «Échange de lettres de juillet 1991») concernant les assurances de non-prolifération devant être appliquées aux articles afférents au tritium transférés du Canada à l'Euratom pour utilisation dans le Programme fusion, et modifiant l'Accord Canada-Euratom du 6 octobre 1959 concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Le Canada est disposé à approuver le transfert à la Suisse, directement ou indirectement, d'articles afférents au tritium pour utilisation dans le Programme fusion d'une manière qui soit conforme aux arrangements convenus avec l'Euratom dans l'Échange de lettres de juillet 1991, sous réserve que le Conseil fédéral suisse fournisse au Gouvernement du Canada les assurances appropriées de non-prolifération.